

Le dix-sept novembre deux mille huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Présents : MM. Claude ROQUES - CASTAN – GERAUD – Mme BASCOUL – MM. FABRIES - CORBIERE - Melle Séverine ROQUES - MM. ROUQUETTE - GAILLAC – Mme CAUSSE – MM. LLOP - MOUSNIER - Mme LECHEVANTON – M. HOULES – Mme ENJALBERT.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Droits de Prémption Urbain :

Par courrier en date du 26 septembre 2008, Maître PAULIN faisait parvenir en mairie une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de prémption urbain. Il s'agit d'une maison située au village, section D n° 495 d'une superficie de 71 m² appartenant à la Famille BOUTIE.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à son droit de prémption.

Modification mineure des horaires :

A la rentrée scolaire, l'horaire de travail hebdomadaire du personnel affecté au groupe scolaire a été calculé approximativement. A l'usage, il s'avère insuffisant pour 3 agents.

En effet, la longueur des trajets de ramassage scolaire avaient été sous estimée ainsi que le temps de préparation des repas. Il y a donc lieu de rajouter 1/2 d'heure par jour scolaire à Mme PUECH, 1/2 h à Melle RESSEGUIER et 1/4 h à Mme VIGNE. Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer ces horaires qui seront annualisés à compter du 1^{er} décembre 2008.

Changement de grade :

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux agents ont passé et obtenu un examen professionnel leur permettant de changer de grade.

Il s'agit de Madame Ghislaine PUECH qui a subi avec succès les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe le 29 mai 2008 et Madame Nathalie COUTANT pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe le 22 octobre 2008.

Après discussion et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de promouvoir ces deux agents aux grades respectifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le tableau des effectifs du personnel Communal sera modifié en conséquence.

Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire indique que deux agents communaux changeant de grade au 1^{er} janvier 2009, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la Collectivité et de remplacer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe par un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et.

Les membres présents, après délibération acceptent cette proposition et fixent le tableau comme suit à compter du 01/01/2009 :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Catégorie A : Secrétaire de Mairie : 1 poste TNC

Catégorie C : Adjoint administratif 1^{ère} classe : 2 postes TNC

FILIERE TECHNIQUE :

Catégorie C : Adjoint technique 1^{ère} classe : 1 poste TNC

Adjoint technique 2^{ème} classe : 6 postes TNC.

Demande des Taxis HUC :

Monsieur le Maire informe le Conseil que par courrier en date du 1^{er} octobre dernier la gérante de la SARL Taxi Ambulance HUC a demandé à être inscrite sur la liste d'attente en vue de la délivrance d'une autorisation d'exploiter une licence de Taxi sur le territoire de la Commune.

Le Conseil dans son ensemble accepte cette inscription, sachant qu'aucune licence n'existe à ce jour à Lombers.

Assainissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de faire une extension du réseau d'assainissement du village afin de pouvoir raccorder les logements sociaux en cours de construction avenue de Saint-Pierre ainsi que la salle des fêtes.

Plusieurs devis ont été demandés. Après examen, commande a été passé à l'entreprise MAILLET TP pour un montant Hors Taxes de 25 478 euros.

Convention de Partenariat et participation au CLSH de la Passerelle :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents le projet de convention fixant les modalités de participation de la Commune aux charges de fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement de la Passerelle.

Le montant de la participation est proratisé en fonction du nombre réel de journées de présence des enfants de la Commune. Le versement se fait en deux fois après réception d'un état récapitulatif fourni par La Passerelle.

La Convention sera annuelle et tacitement reconductible.

Le Conseil municipal à la majorité absolue accepte ces termes et charge Monsieur le Maire de la signer ainsi que les avenants éventuels. Monsieur FABRIES concerné par ce vote, n'y participe pas.

Patrimoine bâti : Evaluation énergétique :

Jérôme FABRIES expose au Conseil la proposition financière relative à l'étude énergétique des bâtiments communaux qui permet d'évaluer en particulier les économies d'énergie qui peuvent être réalisées sur les bâtiments communaux avant de prévoir des travaux d'isolation et d'aménagement.

Il indique que la Commune peut prétendre à des subventions de l'ADEME pour la réalisation de l'étude.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire évaluer le bâtiment Mairie dans son ensemble et de solliciter la subvention Correspondante.

Etude et suivi énergétique des bâtiments communaux – signature d'une convention avec le SDET et demande de subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de la Délégation Régionale de l'ADEME.

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn a mis en place des outils permettant aux collectivités tarnaises de maîtriser leur demande en énergie et d'organiser un suivi énergétique.

Monsieur le Maire rappelle que la prestation réalisée par le SDET est admissible aux aides prévues par le programme PRELUDDE conjointement mené par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et la Délégation Régionale de l'ADEME. Ces aides seront versées directement à la

Commune dans la mesure où une demande sera transmise aux organismes concernés, puis acceptée.

Le coût global de la mission serait de 1 387,36 € TTC pour le bâtiment « Mairie », sachant qu'au titre du programme PRELUDE, un aide équivalente de 50 à 70 % de ce coût pourra être obtenue par la Commune.

L'intérêt pour la Commune sera de posséder des outils fiables afin d'organiser une gestion rationnelle de l'énergie du patrimoine bâti communal et de disposer d'outils d'aide à la décision pour ces investissements futurs. La Commune sera également accompagnée par le SDET pour organiser efficacement le suivi énergétique de ses bâtiments communaux.

Où cet exposé et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal :

-
- **APPROUVE** le projet et **AUTORISE** le Maire à le signer
- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de la Délégation Régionale de l'ADEME.
- **MANDATE** le Maire pour toutes les démarches relatives à cette affaire.

Modifications budgétaires : Virement de crédits, budget Commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	622			RELUNERATIONS D'INTERM. ET HONORAIRES	2833.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	615			ENTRETIEN ET REPARATION	-2500.00
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-333.00

Modifications budgétaires : Augmentation de crédits, budget Commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6574			SUBV. FONCTION. AUX ASSO. ET ORGA. DROIT PRIVE	202.00
21	2158	226		ACHAT MATERIEL	563.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
70	70311			CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	202.00
13	1323	214		TRAVAUX MAIRIE	563.00

Modifications budgétaires : Augmentation de crédits, budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	105		ASSAINISSEMENT AVENUE DE SAINT PIERRE	33407.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021	000		OPERATIONS FINANCIERES	-333.00
16	167	103		RESEAU BORIE-BASSE & PUECH-JOUY	8900.00
13	1316	104		STATION BORIE-BASSE & PUECH JOUY	24840.00

Dissolution du Syndicat Intercommunal Hydraulique ASSOULÉZERT I :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par arrêté préfectoral en date du 27 avril 1987 a été autorisée la création du Syndicat Intercommunal Hydraulique ASSOULÉZERT (SIAH) I auquel la Commune adhère.

Cette structure a aujourd'hui atteint les finalités d'aménagement qui lui ont été confiées.

Par délibération en date du 29 septembre 2008 le comité syndical a décidé à l'unanimité de procéder à sa dissolution en confirmant les conditions financières fixées lors du comité syndical du 27 novembre 2007, soit :

Dénat	3 479,66 €
Labastide Dénat	197,98 €
Lamillarié	1 698,96 €
Lombers	7 569,25 €
Montroc	721,54 €
Orban	1 201,62 €
Poulan-Pouzols	2 195,74 €
Réalmon	4 000,80 €
Ronel	2 318,49 €
Saint Antonin de Lacalm	649,92 €
Saint Lieux Lafenasse	1 605,63 €
Sieurac	3 191,82 €
Le Travet	601,77 €
	29 433,18 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Hydraulique ASSOULÉZERT I.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIAH ASSOULÉZERT I du 29 septembre 2008,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'autoriser la dissolution du Syndicat Intercommunal Hydraulique ASSOULÉZERT I.

-d'adopter les conditions financières de cette dissolution, ainsi proposées.

Sujets divers :

Assurance statutaire de Personnel Communal :

Monsieur le Maire indique au Conseil que les tarifs d'assurance pratiqués dans le cadre du contrat de groupe initié par le Centre de gestion lui ont été communiqués. A la suite de cet envoi, plusieurs échanges ont eu lieu avec GROUPAMA qui gère actuellement ces contrats pour la Commune. Ils ont abouti à l'obtention des mêmes tarifs que ceux proposés par le Centre de Gestion et pour la même durée, à savoir 4,65 % pour les agents CNRACL et 1,65 % pour les agents IRCANTEC pour les 4 prochaines années.

Monsieur GERAUD ayant participé au choix de la Compagnie retenue par le Centre de gestion ne prend pas part au vote.

Les autres conseillers décident de demander à Groupama d'établir un avenant au contrat prenant en compte ces nouveaux taux et chargent Monsieur le Maire de signer les pièces se rapportant à cette affaire.

Patus de Marliaves :

Suite à la précédente réunion concernant le partage de la parcelle E 414 à Marliaves, Monsieur le Maire indique s'être rendu sur place avec la Commission communale des Travaux.

Il propose que la voirie nécessaire à l'accès de tous les ayants droits soit conservée par la commune, et soit constituée d'une bande de terrain de 5 mètres de large reliant la voie intercommunale n°10 dite de Marliaves à Réalmont au chemin rural de Marliaves à la Réginié.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de garder la voirie telle que proposée par Monsieur le Maire,
- de mandater les ayants droits afin que le reste de la parcelle E 414 soit partagée entre eux de façon à ce qu'aucune habitation ne soit enclavée. Ces mêmes ayants droits choisiront et rémunéreront le géomètre et le notaire.
- De fixer le prix du terrain dû par chaque bénéficiaire à la Commune à 0,50 € le m².

De mandater Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Maintien des services publics locaux :

Monsieur le Maire présente au Conseil la motion adoptée par l'Association des Maires et des Elus du Tarn contre la privatisation de la poste.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité adopte ce texte qui demande au gouvernement et aux parlementaires de stopper le projet de privatisation et souhaite qu'une réflexion soit engagée en concertation avec tous les acteurs, en particulier les collectivités locales.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ALT :

Monsieur le maire fait le compte-rendu de cette réunion au cours de laquelle ont été évoqués les problèmes liés au passage de véhicules à moteur sur le chemin de terre à proximité du stand de tir. Après discussion, il est décidé de prendre un arrêté municipal interdisant cette voie lors des compétitions officielles.

Plantation du talus situé derrière l'école :

Deux devis ont été fournis pour la plantation d'arbustes : Sébastien PIMOUGUET a été choisi pour ce travail.

Commission voirie :

Monsieur CASTAN énumère les chemins qui seront proposés pour le programme 2009 à savoir : Chemin d'Assès, de Corbin au Pic et d'Aussendes. Des nids de poule sur divers chemins seront comblés avec de l'enrobé.

Conseil d'école :

Madame LECHEVANTON rend compte des demandes faites lors de cette réunion en particulier l'affichage des repas sur 4 semaines, la fourniture de produits Bio aux repas et l'aide aux devoirs. Elle indique que le repas élaboré lors de la semaine du goût a beaucoup intéressé élèves et parents, aussi il a été demandé de recommencer une opération similaire pour Noël.

Commission Jeunesse :

Madame BASCOUL énumère les sujets abordés avec les jeunes de 10 à 16 ans. La demande qui revient sans cesse est celle d'un local pour accueillir ces jeunes.

Création du Site internet de la Commune :

Monsieur FABRIES distribue la Charte graphique élaborée avec le fournisseur. La maquette du site devrait être proposée lors d'une prochaine réunion.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.